



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/FPCIRGL/SAF/2023

Objet : Avis d'appel d'offres de service pour l'audit financier et comptable du Forum des Parlements de la CIRGL

1. Introduction

Le Forum des Parlements des Pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL) est une organisation interparlementaire regroupant les douze pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs qui sont : La République d'Angola, la République du Burundi, la République du Kenya, la République d'Ouganda, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Rwanda, la République du Soudan, la République du Soudan du Sud, la République Unie de Tanzanie et la République de Zambie. Le Forum est une entité législative régionale qui a vocation à jouer un rôle dans la mise en œuvre du mandat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

Le FP-CIRGL a été institué le 4 décembre 2008 à Kigali, République du Rwanda, par de la signature de l'Accord Interparlementaire. Ses organes sont :

- L'Assemblée Plénière ;
- Bureau de l'Assemblée plénière ;
- Le Comité Exécutif ;
- Les Commissions ;
- Le Secrétariat Général.

Le FP-CIRGL est une institution régionale jouissant de la personnalité juridique dont la coordination administrative, financière et technique est assurée par le Secrétaire Général, qui en est le Représentant légal.

Le Secrétariat Général du FP-CIRGL est situé sur l'avenue Batetela, Immeuble Crown Tower, 10^{ème} niveau, locaux 1004-1007 dans la Commune de la Gombe, Ville province de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

2. Objectif principal et domaines d'intervention

L'objectif principal du FP-CIRGL est de servir de cadre de dialogue, d'échange d'expériences et de règlement des conflits pour les Parlements des Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

Le FP-CIRGL intervient dans cinq domaines prioritaires qui sont :

- Paix et Sécurité
- Démocratie et bonne gouvernance ;
- Questions humanitaires et sociales ;
- Développement économique, ressources naturelles et intégration régionale ;
- Genre, enfants et personnes vulnérables.

Afin de s'assurer que la gestion financière et comptable du Forum des Parlements de la CIRGL, répond aux normes internationalement admises et conformément à ses manuels de procédures de gestion financière, le Forum des Parlements de la CIRGL, cherche à recruter un cabinet d'audit financier et comptable afin de réaliser l'audit financier de ses comptes couvrant trois exercices comptables, à savoir, du 1 janvier au 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

3. Objet de la prestation

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Forum des Parlements de la CIRGL à ces exercices comptables et s'assurer que les contributions mises à la disposition du Secrétariat Général par les Parlements des pays membres, sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de ces objectifs.

4. Etendue de la mission

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit, International Standards on Auditing (ISA). L'auditeur s'assurera que :

1. Toutes les contributions reçues des Partenaires ont été utilisées conformément aux dispositions des Manuels des Procédures du Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs ;
2. Les acquisitions des biens et services ont été réalisées conformément aux Manuels des Procédures du Forum des Parlements de la CIRGL.

5. Contenu de l'Offre

L'offre devra contenir obligatoirement deux parties (Proposition Technique et Proposition financière) présentées séparément sous pli fermé. La Proposition technique comprendra :

1. Présentation générale du cabinet d'audit en mettant en exergue son expérience en la matière ;
2. Niveau de compréhension de la mission par le cabinet ;
3. Méthodologie proposée ;
4. Délai de réalisation ;
5. Qualification et compétence du personnel clé.

La Proposition financière présentera le coût de l'audit.

6. Evaluation et comparaison des Propositions

L'évaluation des Propositions se déroule en deux temps. L'évaluation de la Proposition technique et la comparaison des Propositions financière.

6.1. Proposition technique

La proposition technique est évaluée sur la base de sa capacité à atteindre l'objectif de la Mission. L'évaluation se fera sur la base des critères définis ci-après :

DESCRIPTIONS	POINTS
1. <u>EXPERTISE DU CABINET</u>	
1.1. Expérience Générale (Minimum 5 ans)	10
1.2. Expérience en la matière (liste des Mission d'audit effectuées en général)	15
S/TOTAL	25
2. <u>CONFORMITE AU PLAN DU TRAVAIL ET METHODOLOGIE</u>	
2.1. Compréhension de la mission	20
2.2. Méthodologie proposée	20
2.3. Durée de la mission	10
S/TOTAL	50
3. <u>QUALIFICATION ET COMPETENCE DU PERSONNEL CLE</u>	
S/TOTAL	
3.1. Coordonnateur de la Mission (C.V)	15
3.2. Membre de la Mission (C. V)	10
S/TOTAL	25
TOTAL	100

6.2. Proposition financière

L'auditeur est tenu d'inclure dans sa proposition financière tous les frais inhérents à la réalisation de sa mission, y compris le frais de transport vers et du lieu de travail à savoir la ville de Kinshasa.

Tous les coûts seront indiqués en dollars américains ou en toute autre devise convertible.

7. Documents mis à la disposition des auditeurs

L'auditeur aura accès aux états financiers, à toute la documentation légale, aux correspondances et toute autre information qu'il jugera nécessaire. Il devra aussi prendre connaissance des Manuels de procédures de la gestion financière et de passation des marchés du Forum des Parlements de la CIRGL, qui lui seront fournis par le Responsable Administratif et Financier du FP/CIRGL.

8. Profil du Cabinet

L'auditeur doit être un Cabinet d'audit et d'Expertise Comptable indépendant, installé en République Démocratique du Congo, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international, ayant une expérience confirmée en audit financier.

Le personnel clé de la mission devra comprendre au moins un Expert-Comptable agréé justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier.

9. Rapport d'audit

L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du Secrétariat Général du Forum des Parlements de la CIRGL.

Le rapport annuel d'audit des comptes sera rédigé en français et en anglais, mettra en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité aux Manuels des Procédures, s'il y en a.

En plus du Rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- Des commentaires et observations sur les écritures comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- Les insuffisances dans le contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- Les commentaires sur toute anomalie que l'auditeur jugera pertinent y compris les dépenses inadmissibles.

10. Critères de sélection

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note sera pondérée à 70%.

Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule : Note financière A = (Offre financière la moins disante / offre financière de A) X 30.

Le Consultant avec le cumul des notes (technique pondérée et financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

11. Langue de la Proposition

Toutes correspondances et documents relatifs à cet appel d'offre seront écrits en français ou en Anglais.

12. Date de soumission des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée au 10 Janvier 2023 à 15 heures.

Envoyer votre offre à l'adresse électronique : fpcirgl@gmail.com, jules.byabagabo@fpcirgl.org, ou modeste.mafwala@fpcirgl.org

Fait à Kinshasa, le 16 Décembre 2023

Le Secrétaire Général

Amb. Onyango Kakoba